À la CGT, comment concevons-nous notre rôle à la CCPD?

Les assistantes maternelles et familiales convoquées à la CCPD sont invitées à nous appeler pour que nous les aidions à élaborer leur défense. Nous nous présentons pour notre second mandat, et l'expérience des six années précédentes nous donne une bonne connaissance des problèmes auxquels elles peuvent être confrontées. Nous exerçons nous-mêmes ce métier et nous en connaissons bien les contraintes et les difficultés. Nous défendons inconditionnellement les assistantes maternelles et familiales. Nous sommes de leur côté, quoi qu'il arrive. Nous avons toujours été présentes à chaque CCPD, sans aucune exception, pour voter en leur faveur. Nous sommes avocates, et non juges. Nous considérons que notre statut de salariées isolées, multi-employeurs, peu encadrées, peu soutenues, est la principale raison des problèmes qui peuvent survenir.

Convoqué.e en CCPD?

Faîtes vous accompagner par un délégué CGT!

Et pour vos problèmes du quotidien, n'hésitez pas à venir nous rencontrer

Vos contacts CGT

Assistantes Maternelles assmatcgt78@orange.fr

Assistant.es Familiaux.ales cqt@yvelines.fr:

Qu'est-ce que la CCPD?

La Commission Consultative Paritaire Départementale est chargée de donner un avis préalable obligatoire aux décisions du Président du Conseil Départemental qui envisage de retirer un agrément, de ne pas le renouveler ou d'y apporter des restrictions. Elle est également consultée sur le bilan de la formation professionnelle obligatoire.

Votez pour la liste présentée par la CGT Candidates titulaires Candidate

Sandrine DANELUTTI

Assistante Maternelle, Le PECQ

Victoria CHAKARIAN BAVAGE

Assistante Familiale, Mezy S/ Seine

Faten KERCHI

Assistante Maternelle, ST CYR

Corinne DUSZINSKI

Assistante Maternelle, MANTES LA VILLE

Adeline LE GALL Assistante

Maternelle, MAULE

Candidates suppléantes

Dalila DCHIMI

Assistante Maternelle, CHATOU

Rabiha LAHOUEL

Assistante Familiale, ST GERMAIN EN LAYE

Angélique QUEMERAIS

Assistante Maternelle, MAULE

Pauline NJIWA

Assistante Maternelle, BONNIERES S/ SEINE

Fabienne SAIZ

Assistante Maternelle, ST CYR L'ECOLE

www.sap.cgt.fr





CGT Assmat CGT sap



Pour la défense de mon métier, je vote!

Élection de la CCPD 78

Du 8 au 18 décembre 2023

ASSISTANT.ES MATERNEL.LES ASSISTANT.ES FAMILIAL.ES

Des professions incontournables Au service de l'accueil des enfants



Assistant.es Maternel.les

Un métier, un engagement auprès des jeunes enfants



Comme tous les six ans, entre le 8 et le 18 décembre 2023, les assistantes maternelles et les assistantes familiales seront appelées à voter pour élire leurs représentants à la CCPD.

Pourquoi se syndiquer et voter pour la CGT ?

Les assistantes maternelles et familiales sont regroupées dans plusieurs syndicats départementaux , au sein de la fédération du Commerce et des Services à la personne et celle des services publics. La CGT fait partie des syndicats signataires de notre convention collective.

Voici quelques-unes des avancées que la CGT a obtenu :

- prime de départ à la retraite ;
- augmentation de l'indemnité de rupture de contrat et condition d'ancienneté réduite à neuf mois;
- paiement des jours fériés sans condition d'ancienneté ;
- réduction de moitié des jours impayés pour cause de maladie de maladie de l'ennfant.
- La médecine du travail (en cours)

Se syndiquer, c'est créer une force collective, c'est se battre toutes ensemble pour obtenir des avancées, y compris au niveau local. Par exemple, des aménagements dans des parcs municipaux, influer sur la politique des relais petite enfance.

Grâce au combat des assistantes maternelles, le gouvernement a reculé sur le cumul emploi-chômage, et a décidé de ne pas le supprimer. Pendant les périodes de confinement, la CGT a obtenu une indemnisation exceptionnelle dite « chômage partiel ».

Assistant.es Familial.es

Actrices incontournables de la protection de l'enfance



Dans les Yvelines, nous sommes 530 professionnel.les du Conseil départemental, du secteur associatif ou hospitalier.

Nous accueillons à notre domicile des enfants ou adolescents, dans le cadre de la mission de protection de l'enfance.

Nous avons des responsabilités déterminantes envers ces jeunes malmené es par la vie et cela jour et nuit, 7 jours sur 7.

Malgré des évolutions en matière de reconnaissance avec la loi Taquet en février 2022, il est toujours nécessaire de revendiquer l'application de cette loi, son amélioration, une véritable intégration dans les équipes, la reconnaissance de notre profession et un statut qui nous protège de la précarité dans notre intérêt et celui des enfants accueillis.

Voter pour la liste CGT

- > C'est être écouté.e et informé.e de ses droits
- > C'est la garantie d'être défendu.e
- > C'est l'assurance que les critères nationaux de l'agrément soient respectés
- > C'est vous permettre de bénéficier d'une meilleure prise en compte de votre parole

